



Réunion du Conseil municipal Compte rendu sommaire

Le 04 novembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 28 octobre 2020 et sous la présidence de Monsieur Michel BRUNNER, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Michel BRUNNER – Pascal VERNISSE - Annie France POUGET – Guy FRAISE – Isabelle MOULIN - Patrick AUBEL Aline BONNEAU – Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT – Fabienne DURAND – Laurent DESMYTTER - Florence EPINARD – Martine GOULLAT – José DA SILVA – Grégory LOTHON – Laurent VARLET Marie-Sophie FERRIERE - Marjorie BLANC – Léopold GODART Véronique VOISIN.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Alix BATILLAT à Marjorie BLANC - Christophe BLANDIN à Léopold GODART.

Était absent : Philippe DIOGO.

Secrétaire de séance : Florence EPINARD.

Le procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants.

1 - FINANCES – BP 2020 – Adhésion à un groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour lequel le syndicat de la Sologne Bourbonnaise sera le coordinateur, pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie.

2 - ADMINISTRATION GENERALE – Motion – Soutien aux petits commerces et demande le réexamen de la notion de commerces de première nécessité

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien aux commerçants Dompierrois et à l'Association des Maires de France en signant une motion demandant au Gouvernement le réexamen de la notion de commerces de première nécessité.

3 – FINANCES – BP 2020 – Fonds de concours Communauté de Communes

Monsieur le Maire expose l'obtention d'un fonds de concours provenant de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire en appui de deux projets, celui de la construction d'un mur d'escalade type difficultés au gymnase « Jean-Pierre HULLIARD » et celui de la réhabilitation du quartier de Tivoli.

Suite à une optimisation des subventions fléchées sur le mur d'escalade, il est proposé de rééquilibrer de la manière suivante :

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire		
Fonds de concours		
	1ère programmation	Programmation définitive
Dossier mur escalade	12 690,00	11 391,00
Dossier Tivoli	25 380,00	26 679,00
	38 070,00	38 070,00

4 – FINANCES – BP 2020 – Projets travaux de voirie communale et rurale

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale et rurale, des travaux concernant la réfection du parking de l'EHPAD, le trottoir de la route de Vichy, la partie basse du chemin du Chambon, la place de Verdun sont estimés pour un montant total de 44 221 € T.T.C.

Une subvention sera demandée auprès du Département de l'Allier au taux de 30 % sur le montant total H.T des travaux au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

5 – FINANCES – Cantine scolaire – Ajustement des tarifs

Pour s'adapter aux changements opérés par le Collège, il est décidé d'ajuster la facturation de la cantine aux parents d'élèves à 3,28 € par repas à partir du 1^{er} janvier 2021.

6 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Ad'Ap nouvelle programmation

Considérant que le schéma d'accessibilité demande une réflexion sur les travaux à réaliser ainsi que sur un montage financier à établir en fonction de la capacité financière de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide de valider le programme pluri annuel de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux P.M.R sous réserve de toutes modifications techniques et financières à apporter, et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) – concours complémentaires particuliers – accessibilité des personnes à mobilité réduite la subvention à hauteur de 50 % du montant H.T, du Conseil départemental au titre du Plan de relance sur le bâti à hauteur de 30 % du montant H.T (dans la limite du plafond retenu par le Département de l'Allier) des dépenses relatives aux travaux à réaliser en 2021.

7 – FINANCES – Résidence d'artistes – Droit de présentation publique

« La Résidence », créée en 2001, est définie comme un espace d'expositions et d'accueil en résidence d'artistes plasticiens contemporains sis à l'Espace Boudeville - Place des 3 platanes à Dompierre.

Il est décidé la mise en place d'un droit de présentation publique forfaitaire de 50 € par artiste ou collectif exposant en Résidence courte.

8 – ADMINISTRATION GENERALE – Recensement population – Collecte du 21 janvier au 20 février 2021

Depuis 2015, il est précisé que chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par Internet. Pour ce faire, une application informatique spécifique OMER sera mise à notre disposition par l'INSEE pour assurer la gestion de la collecte en mairie ainsi qu'un meilleur suivi des opérations.

7 emplois d'agents recenseurs seront créés afin d'assurer les opérations du recensement du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 en application de l'article 3, 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison du temps nécessaire sur une période permettant de réaliser les opérations de recensement dans de bonnes conditions.

9 – ADMINISTRATION GENERALE – Personnel – Utilisation du Compte Personnel de Formation

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité est plafonnée de la façon suivante :

- Plafond du coût horaire pédagogique : 15 euros ;
- Et un Plafond par action de formation : 2000 euros.

10 – ADMINISTRATION GENERALE – Personnel – Mise en place convention télétravail

CONSIDERANT QUE les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Monsieur le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

Monsieur le Maire précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

11 – ADMINISTRATION GENERALE – Assemblée - Correspondant à la sécurité routière : désignation représentant de la commune de Dompierre sur Besbre

Madame Marjorie BLANC, conseillère municipale est désignée pour représenter la commune de Dompierre sur Besbre en qualité de correspondant à la sécurité routière. La fonction de correspondant à la sécurité routière a vocation à être un contact privilégié de l'État et des autres acteurs locaux.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 05 novembre 2020

